Werner & Mertz Professional

EQUINOX-6X500ML-I/GR/D/F/NL/GB

WM 0708588 **Numéro de commande: 0708588**

Version 2.1 Date de révision 25.09.2013 Date d'impression 24.07.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	:	EQUINOX-6X500ML-I/GR/D/F/NL/GB
numéro d'identification	:	64918

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Produit de nettoyage Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Werner & Mertz Benelux S.A./N.V. Drève Richelle, 161 K BOITE/BUS 29 1410 Waterloo
Téléphone	:	+3223520400
Téléfax	:	+3223510860
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice	:	Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact	:	Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif	R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE: 1999/45/CE

Symboles de danger :

Nocif

Phrase(s) R	:	R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Phrase(s) S	:	S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
		S23	Ne pas respirer les aérosols.
		S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S62	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
PARAFFINUM LIQUIDUM

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange de solvants organiques contenant des agents tensioactifs.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5 232-455-8 01-2119487078-27	Xn; R65	Asp. Tox. 1; H304	>= 70 - < 80
Propylene glycol butyl ether (INCI)	5131-66-8 225-878-4 01-2119475527-28	Xi; R36/38	Eye Dam. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	>= 5 - < 10
Substance VLEP :				
dipropylèneglycolmonométhyléther	34590-94-8 252-104-2 01-2119450011-60			>= 20 - < 25

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de

poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.
Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux :

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction

contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
PPG-2 METHYL ETHER		TWA	50 ppm 308 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif			
PPG-2 METHYL ETHER		TGG 8 hr	50 ppm 308 mg/m3	2006-03-23	BE OEL
Information supplémentaire	:	D: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			

DNEL

huile minérale blanche (pétrole) : Utlisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
Durée d'exposition: 8 h

Utlisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
Durée d'exposition: 8 h

1-butoxypropane-2-ol : Utlisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Utlisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
Valeur: 270,5 mg/m3

Utlisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Utlisation finale: Consommateurs

		Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Valeur: 33,8 mg/m3 Utlisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	:	Utlisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Utlisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Valeur: 310 mg/m3 Utlisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Utlisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Utlisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Valeur: 37,2 mg/m3
PNEC 1-butoxypropane-2-ol	:	Eau douce Valeur: 0,525 mg/l Eau de mer Valeur: 0,0525 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 2,36 mg/kg Sédiment marin Valeur: 0,236 mg/kg Sol Valeur: 0,16 mg/kg STP

		Valeur: 10 mg/l
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	:	Eau douce Valeur: 19 mg/l Eau de mer Valeur: 1,9 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 70,2 mg/kg Sédiment marin Valeur: 7,02 mg/kg Sol Valeur: 2,74 mg/kg intermittent release Valeur: 190 mg/l STP Valeur: 4168 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection des mains		
Matériel	:	Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.
Épaisseur du gant	:	0,4 mm
Remarques	:	Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Protection de la peau et du corps	:	vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	:	En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	:	Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	caractéristique, de solvant
Seuil olfactif	:	donnée non disponible
pH	:	non applicable
Point/intervalle de fusion	:	donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	:	non applicable
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	donnée non disponible
Vitesse de combustion	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Densité relative	:	donnée non disponible
Densité	:	env. 0,8525 g/cm3
Hydrosolubilité	:	non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Température d'inflammation	:	donnée non disponible
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Propriétés explosives	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
Autres informations	:	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	donnée non disponible
Information supplémentaire	:	Les solvants risquent de dessécher la peau.

Composants:

PARAFFINUM LIQUIDUM :

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 oral lapin: > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 rat, mâle et femelle: 5.000 mg/l Durée d'exposition: 4 h Méthode: OCDE Ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 dermal lapin: > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE Ligne directrice 402
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Espèce: lapin Résultat: Pas d'irritation de la peau Méthode: OCDE Ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Espèce: lapin Résultat: Pas d'irritation des yeux Méthode: OCDE Ligne directrice 405
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Espèce: cochon d'Inde Classification: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Méthode: OCDE Ligne directrice 406
Toxicité à dose répétée	:	NOAEL: > 1.200 mg/kg

BUTOXYPROPANOL :

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 oral rat, mâle et femelle: 3.300 mg/kg Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 rat: 651 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 dermal lapin: > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE Ligne directrice 402

PPG-2 METHYL ETHER :

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 rat: 5.135 mg/kg DL50 chien: 7.500 mg/kg DL50 rat: 5.130 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 rat: 55 - 60 mg/l Durée d'exposition: 4 h CL50 rat: 3,35 mg/l Durée d'exposition: 7 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 dermal lapin: 19.000 mg/kg

DL50 dermal rat: 9.500 mg/kg

DL50 lapin: 9.510 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

PARAFFINUM LIQUIDUM :

Toxicité pour le poisson	:	CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	:	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les bactéries	:	voir texte créé par l'utilisateur (voir texte créé par l'utilisateur): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 40 h Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

BUTOXYPROPANOL :

Toxicité pour le poisson	:	CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 560 - 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h NOEC (Poecilia reticulata (Guppie)): 180 mg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Poisson): 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 NOEC (Daphnia magna): 560 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode d'Essai: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

NOEC (Selenastrum capricornutum): 560 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

PPG-2 METHYL ETHER :

Toxicité pour le poisson : (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode d'Essai: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 1.919 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode d'Essai: Essai en statique

CE50 (Crangon crangon (crevette)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode d'Essai: Essai en semi-statique

NOEC (Daphnia magna): > 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 22 d

Toxicité pour les algues : (Pseudokirchneriella subcapitata): > 969 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

(Selenastrum capricornutum): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les bactéries : EC10 (Pseudomonas putida): 4.168 mg/l
Durée d'exposition: 18 h
Méthode d'Essai: Inhibition de la croissance

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 12 mg/l
Espèce: Daphnia magna

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

PARAFFINUM LIQUIDUM :

Biodégradabilité : Biodégradation: 31,3 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 F

BUTOXYPROPANOL :

Biodégradabilité : Biodégradation: 90 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 E
Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

PPG-2 METHYL ETHER :

Biodégradabilité : Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD 301 E

Biodégradation: 75 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 F

Biodégradation: 93 %
Durée d'exposition: 13 d
Méthode: OECD 302 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:
BUTOXYPROPANOL :

Bioaccumulation	:	Facteur de bioconcentration (FBC): < 100 Ne montre pas de bioaccumulation.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 3,2

PPG-2 METHYL ETHER :

Bioaccumulation	:	On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 1,01

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
Emballages contaminés	:	Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies
ADR
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage
ADR
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement
ADR
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
donnée non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)
96/82/EC : Mise à jour: 2003
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Contenu en composés organiques volatils (COV)	:	Pourcentage de composés volatils: 29 % 247,23 g/l contenu en COV sans l'eau
Contenu en composés organiques volatils (COV)	:	Pourcentage de composés volatils: 29 % 247,23 g/l contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

Asp. Tox.	Danger par aspiration
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.

Texte complet pour phrase H

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.